



Attestation honorabilité

Par **EurBEN**, le **01/05/2019** à **13:47**

Bonjour

Ma société de transport de marchandises moins de 3t5 est en cours de création.

L'attestation de l'honorabilité est obligatoire pour compléter le dossier.

Ma question est la suivante: 3en1.

où doit je me procurer cette attestation,et auprès de chez qui,et à quel prix?

je vous remercie de votre coperation.

Par **Visiteur**, le **02/05/2019** à **09:30**

Bonjour

Le code des transports évoque les conditions auquelle il faut satisfaire et sur notre site, vous trouvez ceci:

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-anthony-bem/definition-honorabilite-professionnelle-effets-interdiction-7646.htm>

L'attestation d'honorabilité n'est pas payante, vous devez l'établir (sans vous tromper).

[Modèle](#)